



# 1ère demande d'allocation de soutien pendant la période de confinement

Je souhaite bénéficier de l'**allocation soutien-Covid** car, **durant la période de confinement**, mon entreprise subit une perte d'activité significative.

Quelles sont les conditions à remplir ?

**A quel titre ?**

Durant le confinement, mon entreprise est soit :

- contrainte de fermer;
- dans l'impossibilité de fournir du travail aux salariés;
- dans l'impossibilité de mettre en place les mesures sanitaires;
- confrontée à une baisse d'activité.

**Quels justificatifs ?**

Dans tous les cas. : un courrier de demande motivé et signé à la date du jour de la demande;

- La liste nominative des salariés concernés indiquant le salaire servant de base de calcul pour l'allocation, le contrat...);
- Un calendrier prévisionnel d'activité des salariés attestant de la diminution d'heures des salariés concernés;
- L'avis des institutions représentatives du personnel.

Dans le cas d'une baisse significative d'activité: tout document attestant soit :

- de l'incapacité de trésorerie
- diminution du nombre d'heures de travail effectuées par les salariés
- des difficultés d'approvisionnement

Et ensuite...?

**J'avance les indemnités aux salariés**

**Je reçois l'arrêté d'attribution du gouvernement**

**J'envoie mes états de remboursements à la CAFAT**

**La CAFAT me rembourse les sommes versées**

**La DTE contrôle les états**